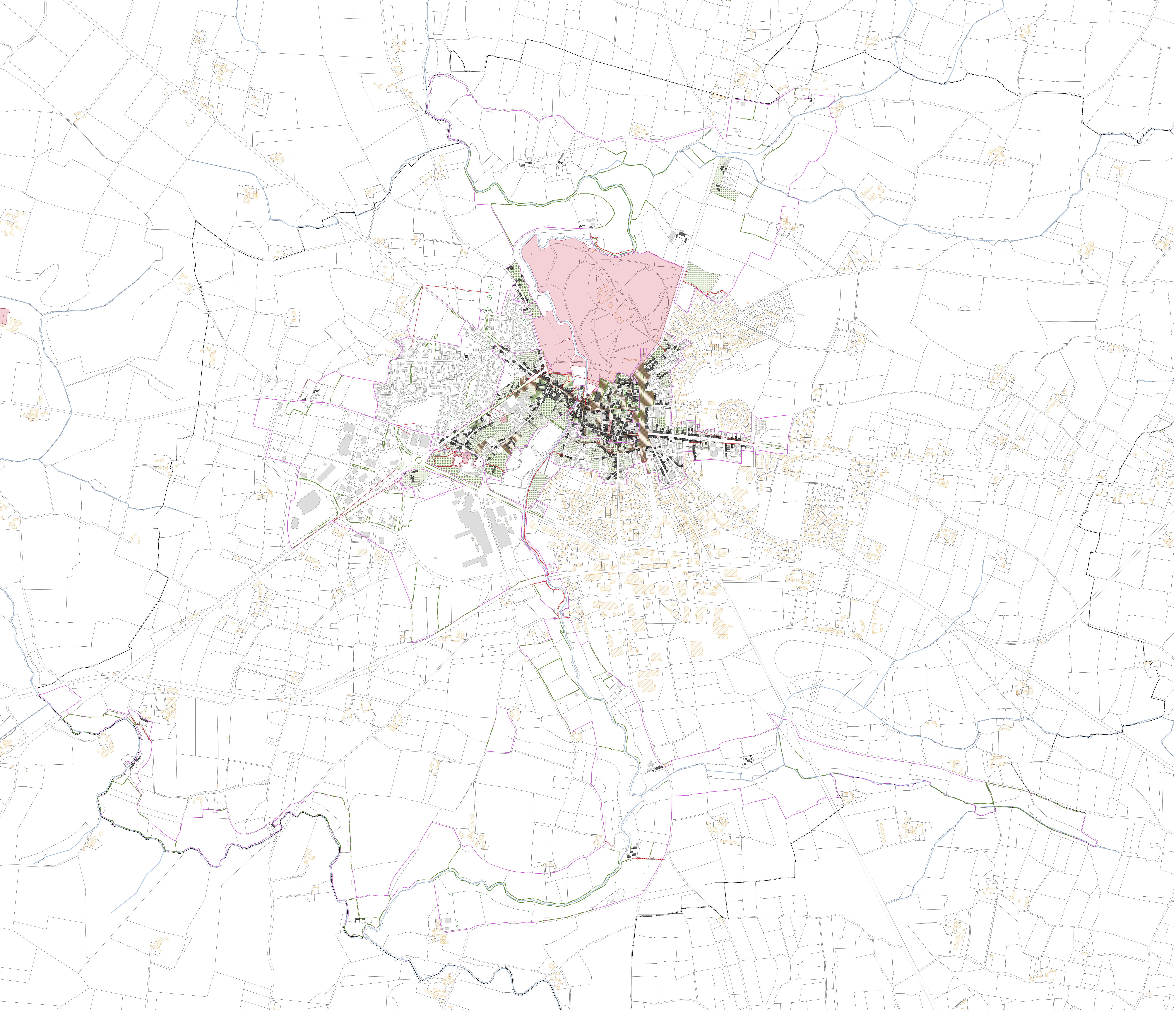

Limites

- ⋯ Limite de commune
- ▬ Limite de site patrimonial remarquable
- ─·─ Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

Secteur n°1 : noyau historique et Saint-Clément
Secteur n°2 : faubourgs
Secteur n°3 : pavillonnaire, logements collectifs et équipements
Secteur n°4 : zones d'activités
Secteur n°5 : vallée de l'Oudon et espace rural

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- ■ Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- ▬ Mur de clôture et mur de soutènement
- ▬ Rempart
- ☆ Elément extérieur particulier
- ▲▲▲ Séquence naturelle
- ▨ Parc ou jardin de pleine terre
- ▨ Espace libre à dominante végétale
- ●●●●● Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- ● Arbre remarquable ou autre élément naturel
- ▨ Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

Immeubles non protégés

- ▢ Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- ☐ Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Ⓡ Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
- ▨ Espace vert à créer ou à requalifier
- ▨ Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- ⊓ Limite imposée d'implantation de construction
- ◆◆◆ Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- < Point de vue, perspective à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- 🟦 Cours d'eau
- 🟥 Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques

0 200 400 600
1:6 500

Date de réalisation : FEVRIER 2025

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr
Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2024

DEPARTEMENT MAYENNE

CRAON
VIVRE AU POSITIF

COMMUNE DE CRAON

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE
ELABORATION D'UN PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

Eve PELLAT PAGÉ
urbaniste O.P.Q.U.
géographe
specialisation en patrimoine
membre de la S.F.U.
06 . 12 . 70 . 05 . 23

Anne CAZABAT
architecte D.P.L.G.
architecte du patrimoine (Chaillot)
D. E. A. Histoires Socio-Culturelles
06 . 62 . 03 . 52 . 58

Marianna FUSTEC
architecte diplômé d'Etat - HMONP
Master spécialité Histoire des Arts

MODIFICATIONS:

2306

ELABORATION PRESCRITE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023

PROJET ARRETE EN DATE DU 30 AVRIL 2025

APPROUVE EN DATE DU

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture - Site : www.be-aua.com Tel. : 02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 5 840€, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - N° ordre régional S 1155 Courriel contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

Maï Melacca - Paysagiste
11 rue Paul Bellamy 44 000 NANTES - Tél. 09 73 10 74 81 Courriel : mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey -Dessinatrice en architecture et en urbanisme
30 rue Henri Barbusse 18200 SAINT AMAND MONTROND - Tél. 06 80 10 71 49 Courriel : atelierdaudrey@gmail.com